



SITE RAMSAR
NUMÉRO
2283

Le Marais breton // baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts



Surface :
55 826 ha

Date d'inscription :
2 février 2017

Coordonnées :
46° 55' N 02° 03' W

Résumé

Le site est une vaste zone humide de 56 000 ha. Sur son littoral, l'estran sableux à vaseux abrite des herbiers de zostères et des récifs d'hermelles. Les 35 000 ha de marais, alimentés à la fois en eau salée et en eau douce, comptent des lagunes salées, des prairies humides, de nombreuses mares et un important réseau de fossés. Cette mosaïque d'habitats abrite une flore et une faune diversifiée et remarquable et est le support d'activités économiques, principalement l'élevage extensif, l'ostréiculture et la saliculture.

Importance internationale

Le site est l'une des principales zones de marais de la façade atlantique française et l'une des principales baies découvrant à marée basse. Le site a une importance internationale pour un certain nombre d'oiseaux nicheurs, migrants et hivernants. Il accueille notamment plus de 60 000 oiseaux d'eau en hiver. De plus, le site abrite plusieurs espèces rares et menacées au niveau mondial tels le campagnol amphibie ou l'anguille d'Europe.

Localisation générale

Ce site Ramsar se situe sur le littoral de la région Pays-de-la-Loire, en limite des départements de la Loire-Atlantique et de la Vendée.



Facteurs défavorables

Le site est menacé par la présence de nombreuses espèces exotiques envahissantes telles que la jussie et le séneçon en arbre ou encore le ragondin et le rat musqué. Ces espèces dégradent la qualité de l'eau et des milieux, banalisent les cortèges floraux et remplacent des espèces autochtones.

L'intensification des pratiques agricoles (remblaiement de mares, drainage, utilisation d'engrais et de pesticides, retournement des prairies etc.) pourrait entraîner la dégradation des prairies humides. Les mesures agro-environnementales déployées sur le territoire permettent de limiter les pratiques défavorables à l'écosystème.

Le site, très touristique en été, est également le support de nombreuses activités de loisirs (pêche à pied de loisir, sports de nature etc.). De mesures ont été prises pour sensibiliser les pratiquants et les professionnels et réguler la fréquentation des espaces les plus sensibles (sensibilisation, mise en défens).

Services rendus par les zones humides

Ces zones humides permettent de maîtriser les crues et d'épurer les eaux. Les prairies et la baie sont également un important lieu de production de biomasse qui profite à l'élevage, à la conchyliculture et à la pêche, principales activités du secteur. De plus, environ 400 ha de marais salés sont exploités pour la production de sel. Ces différents écosystèmes marins et terrestres sont un important réservoir de biodiversité et présentent également un fort attrait touristique.



Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts

Quatre espèces représentatives du site



AVOCETTE ÉLÉGANTE
(*Recurvirostra avosetta*)

Bien présente sur les 11 000 ha de marais salés du site, on la retrouve fréquemment sur les marais salants où elle niche sur les chemins d'argile et se nourrit sur les vasières. La préservation de l'habitat lagunaire est essentielle pour cette espèce. Sur plusieurs sites, des filots ont été réalisés pour favoriser sa reproduction. Environ 500 couples sont présents. Le site est également très important pour l'hivernage de l'espèce.



ANGUILLE D'EUROPE
(*Anguilla anguilla*)

Autrefois très présente, cette espèce fait partie de l'identité culturelle du Marais breton tout comme la grenouille verte. Aujourd'hui en danger critique d'extension au niveau mondial, les besoins de cette espèce sont pris en compte dans les programmes d'entretien du réseau hydraulique et lors des manœuvres des nombreuses écluses présentes sur le marais. Le Marais breton avec ses 7 000 km de fossés et sa connexion avec l'océan reste un site privilégié pour le développement de l'anguille européenne.



BARGE À QUEUE NOIRE
(*Limosa limosa*)

Avec une centaine de couples soit 60 % de la population nationale, le Marais breton est le premier site français de nidification de cette espèce très menacée en Europe. La barge à queue noire apprécie les mosaïques de prairies humides pâturées et fauchées. L'inondation des prairies au printemps est également essentielle pour l'accueil de l'espèce. On retrouve aussi fortement l'espèce en hiver. Elle fait l'objet localement d'un suivi important.



CAMPAGNOL AMPHIBIE
(*Arvicola sapidus*)

Moins connu que la loutre d'Europe également bien présente sur le site, le campagnol amphibie, aussi appelé rat d'eau, est un rongeur aquatique. Occupant discret du marais, il apprécie particulièrement les fossés bordés de joncs et de scirpes. En l'état actuel des connaissances, il semble que les marais de l'île de Noirmoutier et le Marais breton constituent l'un des bastions de l'espèce en France avec de fortes densités.

Biodiversité

De par la diversité de ses milieux le site compte de nombreuses espèces patrimoniales. La baie de Bourgneuf accueille en hiver 45 000 oies, canards et petits échassiers. Le Marais breton est le premier site français de nidification de l'échasse blanche, du chevalier gambette, du vanneau huppé mais également du hibou des marais et de la barge à queue noire. Le site accueille jusqu'à 25% des populations nicheuses françaises de sternes caugek et de mouettes mélanocéphales.

Les nombreux milieux aquatiques sur le site sont également favorables à une grande diversité de poissons, mollusques et crustacés. Le Marais breton est notamment un site privilégié pour le développement de l'anguille d'Europe. De plus, le site accueille des espèces rares telles que le pélobate cultripède, le leste à grand stigmas ou encore, pour les plantes, le trèfle de Micheli et la rarissime *Tolipella salina*.



Gestion et conservation

Le site Ramsar recouvre exactement le site Natura 2000 Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts (ZSC et ZPS) incluant la réserve naturelle nationale du marais de Müllembourg, la réserve naturelle régionale du polder de Sébastopol et deux sites classés. L'Association pour le développement du bassin versant de la baie de Bourgneuf (ADBVB) et ses nombreux partenaires assurent la préservation des écosystèmes présents sur ce territoire grâce notamment à l'animation du site Natura 2000 et du schéma d'aménagement et de gestion des eaux. Les outils mobilisés (mesures agro-environnementales, contrats Natura 2000, campagnes de sensibilisation, etc.) permettent de concilier sur ce territoire activités humaines et préservation de la biodiversité.



La Convention de Ramsar

La Convention relative aux zones humides, couramment appelée Convention de Ramsar, est un traité intergouvernemental mondial fournissant le cadre de l'action nationale et de la coopération internationale pour la conservation et l'utilisation durable des zones humides et de leurs ressources. C'est le seul traité mondial consacré à un écosystème particulier.